RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MÉTROPOLE DE LYON

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **18 décembre 2019**

Compte rendu affiché le **25 décembre 2019**

Date de convocation du conseil municipal le **12 décembre 2019**

Présidente **: Madame Hélène GEOFFROY, Maire**

Secrétaire de séance **: Monsieur Ahmed CHEKHAB**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	38

Membres présents à la séance **:**

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Virginie COMTE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Harun ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Mustapha USTA, Mourad BEN DRISS, Charazède GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA , Stéphane BERTIN, Christine BERTIN, Marie-Emmanuelle SYRE, Christiane PERRET FEIBEL

Membres absents excusés ayant donné pouvoir **:**

Nadia NEZZAR à Nawelle CHHIB

Membres absents :

Christine JACOB, Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Batoul HACHANI, Bernard GENIN

Objet :

Programmation sociale 2019 - Crédits complémentaires CGET

V_DEL_191218_15

Rapport de Madame FARTAS

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre au tissu associatif local et aux services municipaux de réaliser des projets dans les quartiers prioritaires et au plus près des habitants, les crédits spécifiques du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) au titre de la Politique de la Ville interviennent en complément des moyens de droit commun.

Ainsi, dans le cadre de la programmation sociale complémentaire 2019, des crédits supplémentaires CGET s'ajoutent à la programmation initiale, pour deux actions portées par le service municipal de la direction de la vie associative, à savoir :

- le Fonds Associatif Local (FAL), destiné à soutenir des projets d'associations émergentes ou en voie de développement
- l'animation de la vie associative et le développement du lien social dans les quartiers prioritaires

Le complément de subventions que le CGET souhaite ajouter pour 2019, s'élève à 10 000 € pour le « Fonds Associatif Local », et à 10 100 € pour « l'animation de la vie associative ».

Considérant l'utilité indéniable de ces deux actions inscrites dans la géographie prioritaire et en faveur de l'animation des territoires, au travers des crédits complémentaires de la programmation sociale 2019, la ville de Vaulx-en-Velin demande à l'État de bien vouloir :

- venir abonder le Fonds Associatif Local à hauteur de 10 000 €, que la Ville encaissera et qui sera ensuite reversé aux associations dont les projets seront retenus par la commission d'examen des dossiers ;
- soutenir « l'animation de la vie associative » par le versement d'un complément de subvention de 10 100 €.

En conséquence, je vous propose :

➢ d'autoriser Madame la Maire à solliciter auprès de l'État et du CGET les montants de subventions inscrits dans la présente délibération ;

➢ d'approuver le versement par le CGET sur l'exercice budgétaire 2019 des dépenses complémentaires de 10 000 € au titre du Fonds Associatif Local, et de 10 100 € au titre de l'animation de la vie associative ;

➢ de dire que les recettes seront inscrites au BP 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Considérant l'intérêt de soutenir les projets à destination des habitants des quartiers prioritaires et en faveur de l'animation et de la cohésion sociale ;

Entendu le rapport présenté le 18 décembre 2019 par Madame Fatma Fartas, 6ème adjointe déléguée à la vie associative ;

Après avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Madame la Maire à solliciter auprès de l'État et du CGET les montants de subventions inscrits dans la présente délibération ;
- d'approuver le versement par le CGET sur l'exercice budgétaire 2019 des dépenses complémentaires de 10 000 € au titre du Fonds Associatif Local, et de 10 100 € au titre de l'animation de la vie associative ;
- de dire que les recettes seront inscrites au BP 2019.

Nombre de suffrage exprimés : 38
Votes Pour : 38
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le mercredi 18 décembre 2019 et signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Rendu exécutoire par transmission en Préfecture

Le

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)